

École maternelle Le Grand Chemin
ruelle Jean Piettre
77910 Varreddes

Procès-verbal du Conseil d'école
Année scolaire 2020/2021

Secrétaire de séance : Mme MARTINEAU Tiphaine

Tél 0164345810	<input checked="" type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre	Date
Courriel Ce.0772554H @ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Élémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre	Le 16/03/2021
	<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre	De 18h30 à 19h32
		<input type="checkbox"/> extraordinaire	

ORDRE DU JOUR
du 2^{ème} conseil d'école

1. Informations sur les procédures 1er degré
2. Sécurité : les alertes, le PPMS, le DUERP, les registres obligatoires
3. Vie de l'école (Activités spécifiques ...)
4. Dispositifs d'aides proposés aux élèves
5. Effectifs prévisionnels de l'école
6. Coopérative, budget
7. Périscolaire : compte rendu de la commission du 1er mars.
8. Travaux

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	Mme MOREL Julie, directrice Mme MARTINEAU Tiphaine Mr FOURTIER Benjamin Mme LEMSEN Sophie Mme CAUVIN Karine
Membres du RASED	---
IEN ou son représentant	---
DDEN	Mr HOUARD Jean-Yves
Parents élus	Mme JEANBAPSTITE Julianne Mme AMELIN Aurélie Mme RIVELON Marine Mme PARIZEL Laëtitia Mme GOURSAT Lucile
Les maires ou leur représentant	Mr DIDON Fabrice, adjoint à Marcilly Mme DAOUST Michèle, adjointe à Varreddes
Conseillers municipaux	Mme COLIN Océane, commission scolaire de Varreddes
Autre membre invité	---
Absent(e)s	<u>Absent(es) excusé(es)</u>
Mme GONIN Claire	

Présidente de séance : Mme MOREL Julie



École Maternelle Le Grand Chemin
ruelle Jean Piettre
77910 VARREDDDES
☎ : 01 64 34 58 10

Conseil d'École
Mardi 16 mars 2021

1) Informations sur les procédures 1er degré

- Absentéisme : 4 demi-journées non justifiées. La directrice contacte la famille, si la situation perdure : remontée d'absentéisme.
- Accident scolaire : le document est complété par la directrice puis envoyé à l'inspection. Il sera conservé 30 ans. Les familles sont contactées pour donner leur accord dans la transmission de leurs coordonnées dans le cas de tiers impliqué.
- Information préoccupante : les parents sont informés sauf si il y a un danger imminent pour l'enfant.
- Remontée d'incident : elle se fait par internet. Elle concerne tous les publics de l'école.

2) Sécurité

Alertes : Chaque exercice a sa propre alerte.

- Incendie : alarme sonore avec déclenchement par boîtier pour les exercices.
 - Confinement : corne de brume
 - Évacuation suite à une intrusion : directement par un enseignant.
- Les différents exercices sont réalisés régulièrement.
Les élèves sont prévenus lors des premiers puis ne le sont plus pour être capables de réagir sereinement et rapidement.
- 3 exercices ont déjà eu lieu :
 - 29 septembre et 11 mars : incendie
 - 1er décembre : PPMS-Attentat en présence d'un gendarme qui a apporté son regard professionnel pour améliorer le déroulé. Il a félicité les élèves pour leur discrétion.

• **PPMS** : plan particulier de mise en sûreté

- Il présente les démarches à effectuer selon les cas rencontrés (incendie, dégâts sanitaires, attentats)

DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels

- Il relève les risques possibles sur le lieu de travail.

Les registres obligatoires :

- Le registre de sécurité incendie
- Le registre du signalement d'un danger grave et imminent
- Le registre Santé et Sécurité au Travail des usagers (RSST)
- Le registre des accidents déclarés et non déclarés des personnels
- Le registre des accidents déclarés et non déclarés des élèves
- Le Diagnostique Technique Amiante (DTA) → pas pour notre école construite après juin 1997.
- Fiches de Données de Sécurité (FDS).

3) Vie de l'école.

Hygiène :

Le protocole sanitaire est toujours identique depuis le 2 novembre pour l'école maternelle.

Des parents d'élèves ont attiré notre attention sur l'assèchement des mains de leurs enfants. Le lavage fréquent ne peut être interrompu. Nous avons alerté la mairie sur la qualité du savon mais nous encourageons également les familles à revoir le lavage de mains avec leur enfant. Souvent les élèves ne rincent pas correctement ou n'essuient pas assez leur main. Au cours de la 3ème période, les parents nous ayant sollicité ont pu transmettre à leurs enfants de la crème hydratante à appliquer après le lavage. Dès le retour du beau temps, elles ne seront plus autorisées.

Événements passés :

- Vendredi 16 octobre : ferme itinérante
- Mardi 10 novembre : photographies.
- Vente de chocolats pour Noël.
- Les rendez-vous avec les familles ont été perturbés par l'épidémie. Beaucoup se sont déroulés par téléphone.

- Vendredi 11 décembre: spectacle de Noël par la compagnie Pois de Senteur (financé par le Syndicat). Le Père-Noël a distribué les chocolats offerts par l'Amicale.
- Les enfants ont reçu un livre offert par la coopérative pour lire pendant les vacances de Noël.

Nous espérons que toutes ces attentions ont plus aux familles car nous n'avons pas de retour.

Événements en cours ou à venir :

- Vente de chocolat de Pâques.
- Projet de voyage des GS : malgré l'incertitude liée à la Covid, le projet a été envoyé.
- Mardi 6 avril : fête des 100 jours d'école et Carnaval.
- Mardi 25 mai : sortie des PS/MS à Saint Hilliers. Si le voyage ne peut avoir lieu, les GS y participeront également.
- La liaison GS/CP ne pourra pas avoir lieu si le protocole sanitaire des écoles reste inchangé. Cependant, une visite sera organisée dans le respect de celui-ci.
- Un nouveau point de scolarité sera réalisé aux cours des mois de mai et juin.

4) Dispositif d'aide proposé aux élèves

Enfants en difficultés :

Mme Benesby , psychologue scolaire, téléphone 01 64 33 45 65

M. Heddad : maître E, enseignant traitant de la difficulté scolaire, n'intervient pas en maternelle.

Pour toute la circonscription, il y a une référente en troubles du comportement (ERDC).

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

- Ce temps permet un échange privilégié avec un petit groupe d'élèves (5 au plus). Il ne constitue pas un temps de soutien. La participation se fait avec l'accord des familles.
- Nous l'avons proposé depuis novembre à tous les élèves de MS et de GS

PAP:Plan d'Accompagnement Personnalisé

- Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des

difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il est mis en place par l'équipe éducative suite aux constats d'un médecin de troubles durables.

Équipes éducatives :

- L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

5) Effectifs de l'école : prévisionnel

- Actuellement 95 élèves fréquentent la maternelle : 28 PS, 30 MS et 38 GS.
- 38 GS partent à l'élémentaire en fin d'année.
- 29 futurs élèves (7 de Marcilly et 22 de Varreddes) sont déjà inscrits. 4 sont prévus mais n'ont pas encore réalisé les démarches. D'autres peuvent s'inscrire d'ici la rentrée.
- Ainsi, nous aurions les effectifs suivants :
33 PS // 28 MS // 30 GS

La DASEN n'a pas modifié la structure de l'école maternelle, les élèves seront donc répartis sur 4 classes. La structure sera annoncée au 3ème conseil.

Les listes définitives ne seront affichées qu'aux vacances d'été.

Les 4 enseignants sont titulaires de leur poste.

6) Coopérative et budget

Compte de la Coopérative Scolaire

- Cette année, nous n'avons pas fait d'appel aux dons pour la coopérative, ainsi une participation sera demandé pour le voyage scolaire des GS et pour la sortie des PS/MS.
 - La coopérative verse 10€ à chaque enfant pour les sorties. Le budget bus de la mairie viendra compléter les frais de sorties.
 - Le Syndicat intercommunal a financé les animations du début d'année : ferme à l'école et spectacle de Noël.
 - L'Amicale des écoles a subventionné l'achat de tablette pour les classes ainsi que le renouvellement des draisiennes.

 - Le solde restant après déduction des encours et anticipation des dépenses prévues pour les voyages est de 549,86€.
 - Cette somme va permettre d'acheter du matériel pour aménager la cour de récréation, acheter les livres offerts au GS en fin d'année et du petits matériels créatifs.
- Nous remercions les parents mais aussi les habitants de nos villages qui pensent à nous pour des dons de matériaux, jeux, vêtements, ...

Budget Intercommunal :

- Le budget sera voter en avril/mai. Il sera présenté au 3ème conseil.
 - L'équipe enseignante a transmis une liste de budget exceptionnel pour renouveler les chaises des classes, les verres mais a également un achat de banc pour la cour.
- Mme Daoust précise que le budget est en cours de finalisation au sein du Syndicat et sera voté prochainement.

7) Périscolaire

Les questions liées à ces moments ont été abordées lors de la commission scolaire du lundi 1er mars.

- Les représentants de parents souhaitent obtenir une information sur l'organisation du temps de restauration --> Mme Daoust présente comme suit :
 - Les maternelles participent au premier service de 11h50 à 12h50, ce qui représente environ 55 élèves. Trois personnes sont chargés de les encadrer auquel s'ajoutent les deux dames de service lors de la prise du repas. Des

stagiaires complètent l'encadrement par moment.

- Pour respecter le protocole sanitaire, l'appel est réalisé dans la classe par un personnel qui les conduit directement en cantine sans brassage avec les autres classes. Les élèves d'une même classe mangent ensemble. Le personnel mange avant les élèves à 11h20, ce qui permet une totale disponibilité.

- De 12h50 à 13h50, les enfants peuvent faire des jeux libres ou dirigés en extérieur ou en intérieur.

- Ils ont également remonté les inquiétudes des parents sur les plaintes des enfants pour des cris du personnel lors du temps de cantine. Mme Daoust précise qu'une réunion a eu lieu avec le personnel le lundi 15 mars et que ce point a été évoqué.

- Une autre question a concerné les tarifs de l'accueil de loisirs. Mme Daoust a indiqué qu'une réunion allait avoir lieu pour statuer sur ceux-ci et que les familles seraient informées par la suite.

- Transport scolaire : Mme Morel interpelle la mairie de Marcilly sur le fait que plusieurs enfants n'ont pas leur gilet jaune. Mr Didon va procéder à un rappel auprès des familles et vérifier que les nouveaux arrivés en possède bien un. Mme Daoust précise qu'au vu du nombre plus important d'élèves prenant le bus le soir, il y a désormais deux accompagnatrices et que le groupe passera pas le centre de loisirs afin d'éviter les sorties des écoles.

8) Travaux:

- Ils sont réalisés dès que la maternelle pointe un besoin.
- Le château a été vérifié ainsi que le revêtement au sol. Un extincteur a été changé.
- Lors de la commission, Mme Morel a attiré l'attention de la mairie sur le détérioration de certaines dalles dans les salles de classe, ainsi qu'un rappel sur le dysfonctionnement de la fontaine du premier sanitaire.

La directrice rappelle la date du prochain conseil d'école :

- Mardi 22 juin 2020 à 18h30

La séance du Conseil d'École est levée à 19h32.